



Lycée Paul Valéry

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

SOMMAIRE

I - Procédure Parcoursup: **la plateforme, le calendrier**

II - **Les rubriques à renseigner**

III - **Les formations**

IV - Saisir ses **voeux avant le 14 mars**

V - Rédiger les **lettres de motivations** demandées

VI - **Finaliser son dossier avant le 3 avril**

VII - La **phase d'admission** à compter du **30 mai**

I - Procédure Parcoursup: la plateforme

- Parcoursup est un portail qui met en relation les candidats et les formations. Cela concerne **plus de 23 000 formations** françaises (mais pas uniquement en France métropolitaine).
- Sur ce portail, vous allez **constituer votre dossier, émettre des vœux** pour des formations puis **confirmer votre choix d'admission** lors de la phase d'admission.
- Ce sont **les responsables de formation**, et non la plateforme, qui **décident des admissions**.
- Une fois que vous obtenez une admission et que vous l'acceptez définitivement, vous devrez alors procéder à votre **inscription administrative auprès de l'établissement, en dehors de Parcoursup**.

I - Procédure Parcoursup: le calendrier



➤ **Pour consulter le calendrier détaillé:**

https://www.parcoursup.gouv.fr/sites/default/files/database/documents/2023-12/calendrier-2024-pdf-338_0.pdf

II - Les rubriques à renseigner: “activités et centres d'intérêts”

- La rubrique “activités et centres d'intérêts” est un espace dans lequel vous aurez l'opportunité de **valoriser votre profil** avec vos expériences personnelles, telles que:
 - ❖ Des expériences associatives, du bénévolat
 - ❖ Des stages ou autres expériences professionnelles
 - ❖ Des pratiques, artistiques, culturelles ou sportives
 - ❖ Des concours, challenges, compétitions
 - ❖ Des expériences d'encadrement ou d'animation
 - ❖ Des MOOC, MAMUN, etc...
- Examinez bien la rubrique “**Comprendre les critères d'analyse des candidatures**”, elle peut vous donner de précieuses informations à ce sujet.

II - Les rubriques à renseigner: “ma préférence”

La rubrique « **Ma préférence** » doit obligatoirement être saisie. Elle permet:

- ✓ D'exprimer ses préférences entre les vœux formulés, les types de formation, les domaines étudiés, etc. (1500 caractères maximum)
- ✓ D'indiquer si des projets d'études, des projets professionnel ou des projets personnels en dehors de la plateforme ou à l'étranger sont envisagés

Ma préférence

Vous devez saisir ici vos préférences en termes de vœux de formation (un type de formation et/ou une spécialité et/ou un domaine de formation et/ou une formation). Cette information **confidentielle, non transmise aux établissements**, a pour seul objet d'éclairer la commission d'accès à l'enseignement supérieur, qui pourrait être amenée à vous faire des propositions si vous n'avez reçu aucune proposition sur l'un de vos vœux confirmés ou si vous n'avez reçu que des réponses négatives.

Je souhaite saisir ma préférence : Maintenant Ultérieurement

Ma préférence (1500 caractères maximum)

B I U X

Avez-vous formulé une candidature pour une ou des formations en dehors de Parcoursup ou envisagez-vous de le faire ? Oui Non

Avez-vous un projet personnel ou professionnel pour la rentrée 2019 qui n'entre pas dans le cadre d'une formation proposée sur Parcoursup (projet professionnel dès la rentrée 2019, départ à l'étranger, autre...) ? Oui Non

Ces informations ne sont pas communiquées aux établissements de l'enseignement supérieur et servent uniquement pour l'accompagnement par les services rectoraux

III - Les formations

- Pour les formations **sélectives** (CPGE, BUT, écoles de commerce, écoles d'ingénieur, Sciences Po et IEP, écoles d'architecture, écoles vétérinaires, formations sociales, formations paramédicales...):
l'admission se fait sur dossier avec en plus au cas par cas un entretien oral ou un concours.
- Pour les formations **non sélectives** (licences, PASS):
Un candidat peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des places disponibles. L'université peut subordonner son admission au suivi d'un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...).
Si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles dans la formation, alors **une commission d'examen des vœux étudie les dossiers pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée.**

III - Les formations

- **Pour chacune des 23 000 formations proposées, il est important de consulter:**
- ❖ Le **contenu** et l'**organisation** des enseignements
 - ❖ S'il s'agit d'une formation **non sélective ou sélective**, dans un établissement **privé ou public**
 - ❖ Les **connaissances** et **compétences attendues**
 - ❖ Les **critères généraux d'examen** des voeux
 - ❖ Le **nombre de places proposées** et le **nombre de voeux formulés l'année précédente**
 - ❖ Le **taux de réussite au diplôme** et le **taux de passage en 2^{ème} année**
 - ❖ Les **débouchés** et **possibilités de poursuite d'études**
 - ❖ Les dates des **journées portes ouvertes**
 - ❖ Le contact d'un **responsable pédagogique** et le contact d'un référent handicap
 - ❖ Le contact d'**étudiants ambassadeurs** pour discuter (attention: période limitée)
 - ❖ **Les chiffres clés et rapport d'examen des voeux** (nombre de places disponibles, nombre de voeux confirmés, rang du dernier admis durant la procédure principale...)

III - Les formations

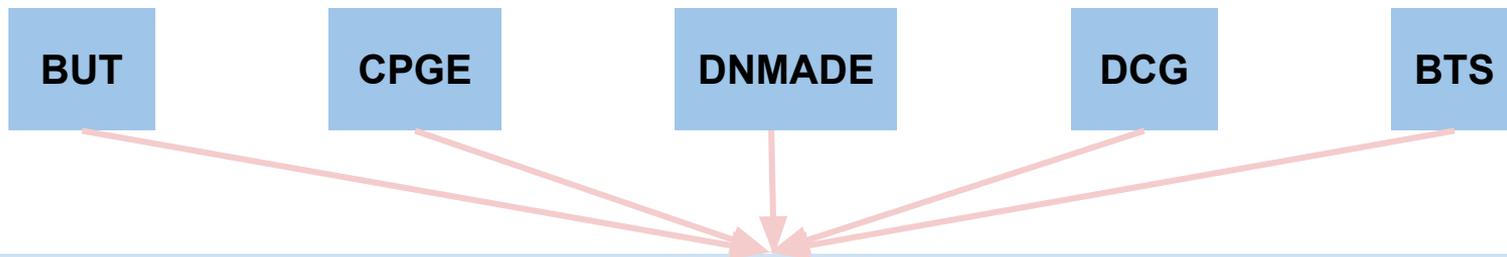
ATTENTION: certaines formations peuvent exiger d'effectuer des démarches en plus de Parcoursup, comme par exemple:

- ❖ **des concours:** écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, IEP, etc...
- ❖ **des entretiens oraux:** écoles d'architectures...
- ❖ **des tests ou questionnaires:** les licences de droit et licence en sciences en imposent*
- ❖ **dossier de travaux personnels à joindre** (en format PDF ou à saisir directement dans Parcoursup) à votre dossier Parcoursup.

IV - Saisir ses voeux avant le 14 mars

1 vœu = une formation + 1 filière (ex: BUT GEA, licence droit) **10 vœux possibles au total**

Cas particulier des voeux multiples:



10 sous-vœux possibles par vœu.

Un sous-vœu = un établissement

(ex: BUT GEA de l'IUT de Bordeaux, licence chimie de l'Université de Lille...)

Au total **20 SOUS-VOEUX maximum** toutes formations confondues

IV – Saisir ses vœux avant le 14 mars

- ❖ **Les écoles de commerce et écoles d'ingénieurs:**
ces écoles sont regroupées par banque de concours. **1 concours = 1 vœu**. Les écoles au concours sont des sous-vœux: il est possible de demander autant de sous-vœux que l'on souhaite, les sous-vœux sont illimités (ne sont pas inclus dans les 20 sous-vœux maximum évoqués précédemment)
- ❖ **Les IEP du "Réseau ScPo":** Sciences Po Paris et les IEP de Bordeaux et Grenoble ont chacun leur propre concours, ils comptent chacun pour un vœu. En revanche, les IEP du "Réseau ScPo" (Aix, Lille, Lyon, Rennes, St-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) proposent un concours commun permettant de choisir ce **concours "Réseau Sciences Po" qui compte pour un vœu** avec un nombre de sous-vœux illimité (en dehors des 20 sous-vœux maximum). Pour Sciences Po Paris, vous formulez un vœu qui vous permet de candidater à 2 campus de votre choix. Chaque campus correspond à un sous-vœu et vous recevez une réponse pour chacun des campus.
- ❖ **Quelques rares formations de licences et PASS peuvent également être regroupées par mention à l'échelle de l'académie.** C'est le cas du PASS en Ile-de-France qui sont regroupés à l'échelle régionale. Pour demander un PASS en Ile-de-France, vous formulez un vœu "PASS" qui compte pour un vœu. Chaque PASS proposé par les UFR médicales de la région Ile-de-France correspond à un sous-vœu, le nombre de sous-vœux n'est pas limité.
- ❖ **Les écoles d'architecture et la majorité des licences universitaires:**
une demande d'admission dans une formation/licence = un vœu. Pas de sous-vœu possible.

IV - Saisir ses vœux avant le 14 mars

- Quelle stratégie mettre en place pour optimiser ses chances d'obtenir une admission?
- ❖ **Ne pas classer vos vœux:** cela afin d'éviter toute autocensure. **Les responsables des formations n'ont pas accès à la liste de vos vœux:** ils/elles ne voient que les vœux qui les concernent.
- ❖ **Faire le plus de vœux possibles:** vous avez le droit de faire jusqu'à 10 vœux et des sous-vœux (suivant le type de formation), profiter de cette opportunité pour augmenter vos chances en demandant le plus de formations possibles en adéquation avec vos objectifs personnels.
- ❖ **Diversifier ses vœux et ne pas demander que des formations d'excellence:** ne demandez pas uniquement des formations sélectives, choisissez également des formations non sélectives (les licences universitaires/les PASS). Ne demandez pas uniquement des formations à Paris (d'autant plus qu'en tant qu'élèves de l'AEFE, vous avez la chance d'être par défaut rattachés à toutes les académies de France). Il existe d'excellentes formations en province.



Après le 14 mars, vous ne pourrez plus ajouter aucun vœu dans votre dossier.

V - Les lettres de motivation

A partir de cette session, la rédaction d'une lettre de motivation perd son caractère obligatoire: si la formation ne vous en demande pas, il n'y aura pas de lettre de motivation à rédiger, en revanche si elle le demande il faudra impérativement l'ajouter.

- Comment rédiger une bonne lettre de motivation?
 - ❖ **en démontrant la cohérence** entre la formation demandée et votre personnalité, vos goûts, et méthodes de travail...Pour cela, il faut être bien renseigné sur les formations pour pouvoir appuyer son argumentation sur des éléments factuels. Attention: la lettre doit être anonyme.
 - ❖ **en démontrant également que ce projet d'étude s'inscrit dans un projet professionnel à moyen et long terme** (faire le rapprochement avec vos spécialités dans la mesure du possible, ce que vous avez aimé étudier au lycée, le métier que vous aimeriez faire plus tard, en quoi la formation vous permettra de concrétiser votre projet professionnel et d'atteindre vos objectifs, etc...)
- **Voici des ressources qui pourront vous aider dans la rédaction de votre motivation:**
 - <https://eduscol.education.fr/document/5013/download?attachment>
 - <https://www.youtube.com/watch?v=byGwVMudvCI>

VI - Finaliser son dossier avant le 3 avril

- Avant le 3 avril, vous devrez avoir impérativement finalisé les étapes suivantes:
- ❖ Remplir la rubrique « **Activités et centres d'intérêts** »
- ❖ Remplir la rubrique « **Ma préférence** »
- ❖ **Vérifier la remontée de vos bulletins** de première et des 2 premiers trimestres de terminale
- ❖ **Saisir une lettre de motivation lorsque celle-ci est demandée**
- ❖ **Déposer les éventuelles pièces/documents demandés** par les formations
- ❖ Payer les frais des concours si nécessaire
- ❖ **Confirmer chacun de vos vœux: un vœu non confirmé avant le 3 avril 2022 ne sera pas examiné par la formation correspondante.**

VI - Finaliser son dossier avant le 3 avril

□ Les éléments du dossier transmis à chaque formation:

◆ **Votre lettre de motivation le cas échéant**

◆ **Les pièces complémentaires** éventuellement demandées par la formation

◆ **La rubrique « activités et centres d'intérêt »**

◆ **La fiche Avenir** renseignée par le lycée qui comprend:

Les notes de l'élève (moyennes, appréciations des professeurs par discipline, positionnement dans la classe).

Les éléments d'appréciation des professeurs principaux sur les compétences transversales (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, esprit d'initiative)

L'avis du Chef d'établissement. (Cette fiche sera consultable par les élèves à partir du 30 mai.)

◆ **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat:**

Pour l'année de première: les 3 bulletins scolaires ainsi que les notes des épreuves anticipées de français.

Pour l'année de terminale: les bulletins scolaires du 1er et 2ème trimestre

VII - La phase d'admission à compter du 30 mai

Formations sélectives

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

Formations non sélectives

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

➤ **A compter du 30 mai, vous recevrez des alertes vous informant de la réception d'une (ou plusieurs) nouvelle(s) proposition(s) d'admission par différents moyens:**

- ❖ via l'application Parcoursup que vous pourrez télécharger à partir du 30 mai 2024
- ❖ dans votre boîte mail utilisée lors de la création de votre dossier Parcoursup
- ❖ sur la messagerie de votre dossier Parcoursup

➤ **Les dossiers sont actualisés une fois par jour, chaque matin.**

VII - La phase d'admission: gestion des admissions reçues

- Le candidat **reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**:
 - ❖ ***Il accepte la proposition*** temporairement ou définitivement (ou y renonce)
 - ❖ S'il accepte temporairement une admission et souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Le candidat reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente
 - ❖ Il ***doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant il doit renoncer aux autres*** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places (obligatoire)
 - ❖ S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement.
- **S'il accepte définitivement une admission et renonce à ses vœux en attente, alors il doit consulter les modalités d'inscription administrative de la formation concernée dans son dossier.**

VII - La phase d'admission à compter du 30 mai

➤ La réponse “Oui, en attente” (formations sélectives et non sélectives):

Cette réponse signifie que le nombre de places disponibles et votre rang de classement dans la formation ne permettent pas, dans un premier temps, de vous faire une proposition d'admission. Vous êtes alors placé sur la « liste d'attente » de cette formation, en attendant que des places se libèrent. **Dans la rubrique « Admission » de votre dossier, en face de chaque vœu en attente, vous pourrez consulter les informations suivantes :**

- ❖ votre position dans la liste d'attente
- ❖ le nombre total de candidats dans la liste d'attente
- ❖ le nombre de places dans la formation
- ❖ votre position dans le classement de la formation : ce classement correspond à l'ordre dans lequel les candidats peuvent recevoir une proposition d'admission
- ❖ la position dans le classement du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission en 2023 (lorsque l'information est disponible)
- ❖ la position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission cette année (cet indicateur évolue tout au long de la phase d'admission)

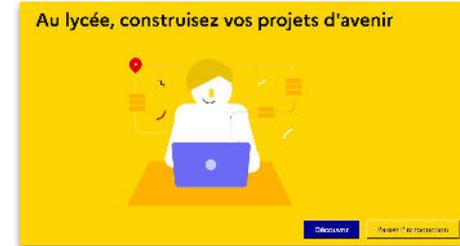
VII - La phase d'admission à compter du 30 mai

- ❖ Il faut **IMPÉRATIVEMENT** répondre à toutes les propositions d'admission reçues en respectant les délais de réponses indiqués pour chacune d'entre elles.
- ❖ **ATTENTION: si vous ne répondez pas à une proposition d'admission dans les délais, vous perdez cette proposition qui est alors envoyée à un autre candidat.** Donc si vous avez plusieurs propositions d'admission, vous perdez toutes les propositions d'admission auxquelles vous n'avez pas répondu avant la date limite indiquée (elles sont également envoyées à d'autres candidats). En revanche, si vous aviez déjà accepté une proposition d'admission, celle-ci est conservée dans votre dossier.
- ❖ **Important :** si vous ne répondez à aucune d'entre elles dans le respect de leur délai respectif, vous aurez la possibilité dans les 3 jours qui suivent la date limite de la dernière proposition d'admission reçue, de préciser les vœux en attente que vous souhaitez récupérer en envoyant un message via la rubrique contact depuis votre dossier. Passé ce délai, vos vœux en attente sont considérés comme définitivement abandonnés.

VII - Des outils utiles pour vous aider

<https://lycee-avenirs.onisep.fr/>

Découvrir les filières de l'enseignement supérieur et des parcours d'études
Connaître les caractéristiques des filières les + demandées
Discuter avec un conseiller ONISEP



➤ **Utilisez les outils numériques d'aide à l'orientation** proposés sur Parcoursup:

https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=services_numeriques

➤ **N'oubliez pas de consulter la Foire Aux Questions** disponible sur Parcoursup (en haut à droite): <https://www.parcoursup.gouv.fr/outils-et-ressources>

FAQ et Ressources

➤ **Suivez les actualités et conseils sur les réseaux sociaux**

